

PLAN DE FORMATION

L'ACTE D'AVOCAT

Formation du mardi 15 mars 2016 de 9 heures à 12 heures 30

Animée par Christian LAPORTE, avocat honoraire (barreau de Chambéry) et Abel JABOL, Directeur du service informatique du Conseil National des Barreaux, CNB

On en parle depuis des années ...

Avec l'arrivée de l'acte d'avocat électronique – mis à disposition par le CNB via e-Barreau depuis juin 2015 – il est temps de s'y mettre !

L'Acte d'Avocat, pour quoi faire ?

- Définition de l'Acte d'Avocat (AA)
- Textes applicables (loi, RIN, ...)
- Force probante renforcée = sécurité juridique
- Domaines d'application (droit de la famille et des particuliers, droit de l'entreprise, droit immobilier, droit du travail, etc.)
- Problématique déontologique
- Effet du contreseing
- Responsabilité de l'avocat
- Valorisation du rôle de l'avocat

L'Acte d'Avocat, comment faire ?

- Un ou plusieurs avocats ?
- Rôle et obligations de l'avocat
- Identification des parties
- Clarté de rédaction
- Dispense de mentions manuscrites et de la formalité du « Bon pour »
- Formalisme de rédaction et de signature de l'acte papier
- Présentation de l'acte électronique : un acte numérique, dématérialisé, dont la conservation est assurée par le CNB

En plus du fichier électronique destiné aux participants, des clefs USB contenant bon nombre de fichiers utiles seront remis à l'issue de la formation.